

## Accident scolaire ou accident de travail : qualification selon les circonstances

### Références :

Code de la sécurité sociale – article L 412-8

Code de la sécurité sociale – articles D 412-2 à D 412-6

### Collège

		accident scolaire (D.S.D.E.N.)	accident de travail (C.P.A.M.)
<b>Classe ordinaire</b>	- enseignement non dispensé en laboratoire ou en atelier - éducation physique et sportive - demi-pension - stages d'observation en classe de 3 <sup>ième</sup> - visites d'information en classe de 3 <sup>ième</sup>	<b>X</b>	
	- enseignement dispensé en laboratoire ou en atelier - stages d'initiation effectués dans le cadre de la scolarité (y compris trajet)		<b>X</b>
<b>SEGPA DIMA Parcours « découvertes professionnelles »</b>	- tout type d'enseignement, dispensés ou non en laboratoire ou en atelier - stages effectués dans le cadre de la scolarité (y compris trajet) - éducation physique et sportive - demi-pension		<b>X</b>

### EREA

		accident scolaire (D.S.D.E.N.)	accident de travail (C.P.A.M.)
<b>toutes classes</b>	- tout type d'enseignement, dispensés ou non en laboratoire ou en atelier - stages effectués dans le cadre de la scolarité (y compris trajet) - éducation physique et sportive - demi-pension / internat		<b>X</b>

### Lycée d'enseignement général et technologique

		accident scolaire (D.S.D.E.N.)	accident de travail (C.P.A.M.)
<b>2° de détermination</b>	- enseignement non dispensé en laboratoire ou en atelier - éducation physique et sportive - demi-pension / internat	<b>X</b>	
	- enseignement dispensé en laboratoire ou en atelier - stages effectués dans le cadre de la scolarité (y compris trajet)		<b>X</b>
<b>1° et Terminale générale</b>	- enseignement non dispensé en laboratoire ou en atelier - éducation physique et sportive (sauf « sport études ») - demi-pension / internat	<b>X</b>	
	- enseignement dispensé en laboratoire ou en atelier - « sport études » - stages effectués dans le cadre de la scolarité (y compris trajet)		<b>X</b>
<b>1° et Terminale technologique</b>	- tout type d'enseignement, dispensés ou non en laboratoire ou en atelier (sauf enseignement commercial) - stages effectués dans le cadre de la scolarité (y compris trajet) - éducation physique et sportive - demi-pension / internat		<b>X</b>

### Lycée professionnel

		accident scolaire (D.S.D.E.N.)	accident de travail (C.P.A.M.)
<b>toutes classes</b>	- tout type d'enseignement, dispensés ou non en laboratoire ou en atelier - stages effectués dans le cadre de la scolarité (y compris trajet) - éducation physique et sportive - demi-pension / internat		<b>X</b>

**Note :** tous les stages sont concernés, qu'ils soient obligatoires ou pas